

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
25/08/2021

Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 8
Nombres de membres Absents : 3
Nombre de procurations : 0
Nombre de votants : 8

Date Affichage
25/08/2021

Séance du 02 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le deux septembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : BRILLARD M., CORREIA J., DABOUIS N. LAUBRAY. J, PICHEYRE V.,
VAILLS S., DOMINGO J.D.

Absents excusés : BADIE F., MIRAN P., PUJOL D.

Objet de la Délibération :
MONTANT PARTICIPATION SITV 2021

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur la modification du mode de calcul des participations communale du Syndicat Intercommunal de Télévision -SITV) pour 2021. Le tarif proposé est de 3.5€ par résidence principale, résidence secondaire et logements vacants (source INSEE 2017).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

DECIDE d'approuver la participation de la commune de Formiguères pour l'année 2021 à 3 643.50€.
INSCRIT au budget la somme afférente à cette participation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 02 septembre 2021

Le Maire,
PETITQUEUX Philippe.

